

Mon choix c'est l'Unsa!



Démarche pour le remboursement des frais de déplacement sur les postes fractionnés

Si vous êtes en poste sur un support fractionné dans plusieurs écoles, vous pouvez prétendre au remboursement d'une partie des frais engagés pour vos déplacements. Attention, ceci n'est pas valable pour les ZIL, ZONE, Brigades qui perçoivent eux une autre indemnité !

L'administration prendra comme point de départ votre école de rattachement administratif ou votre lieu de résidence (le choix se fera toujours à l'avantage de l'administration). Puis, à partir de là, ils prendront en compte les différents déplacements vers les autres lieux de travail pour vous défrayer sur la base de la 2^{ème} classe SNCF.

Pour mettre en place la procédure de remboursement, suivre les quelques étapes qui suivent :

1. Vérifier chez l'IEN de votre circonscription qu'il a bien déclaré votre affectation sur poste fractionné à la plateforme Chorus pour que vous puissiez continuer la démarche

2. Se connecter sur le lien suivant :

https://si.ac-strasbourg.fr/login/ct_logon_mixte.jsp?CT_ORIG_URL=%2Farena%2F&ct_orig_uri=%2Farena%2F

Identifiant : adresse de messagerie académique / Mot de passe : celui de la messagerie académique

La démarche est assez lourde, n'hésitez pas à prendre contact avec le service responsable de l'application Ulysse pour lequel les numéros d'appel sont mentionnés à la fin du guide de connexion. Ou bien, prenez contact avec notre section SE-Unsa, au 03 88 84 19 19.

Bon courage !

